REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

ERP de V^{ème} catégorie **Formation du personnel**

(A destination du personnel d'accueil, en contact avec la clientèle)

Le personnel a pris connaissance de la plaquette de la DMA intitulé « Bien accueillir les personnes handicapées ».				
		OUI		NON
Le personnel est formé aux différents types d'handicaps, sur les principales difficultés rencontrées par les personnes, ainsi que les conseils et préconisations pour pallier ces difficultés.				
		OUI		NON
Le personnel est informé et sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées et a signé et daté la fiche ⁽¹⁾				
		OUI		NON
La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » est à la disposition du personnel.				
		OUI		NON
Observations :				

⁽¹⁾ Joindre les documents